

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le **mardi 13 octobre 2026 à 18 h**, à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations du conseil située au 2199, boulevard Sainte-Sophie, sous la présidence de Guy Lamothe, maire.

PRÉSENCES

Le maire : Guy Lamothe

Les conseiller(ère)s : Jocelyne Coursol, district 1
Martin Paquette, district 2
Gilles Bertrand, district 6

Formant le quorum du conseil municipal.

Est également présent : Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Absence(s) : Sébastien Forget, district 3
Roxanne Guay, district 4
Michel Maurice, district 5

224-10-26

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, un avis de convocation de la présente séance extraordinaire, indiquant les sujets qui y seront traités, a été signifié à chaque membre du conseil le 9 octobre 2026, par courriel, soit au moins deux jours juridiques francs avant la tenue de la séance;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la séance a été donné le 9 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, seuls les sujets mentionnés à l'avis de convocation seront traités, à moins que tous les membres du conseil présents n'y consentent unanimement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Gilles Bertrand
et résolu à l'unanimité

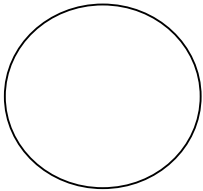
D'OUVRIR la présente séance aux délibérations du conseil.

225-10-26

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Jocelyne Coursol
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.



N° de résolution
ou annotation

226-10-26

Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie

6.1 DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI AUPRÈS DU MINISTRE
DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – MISE EN
CONFORMITÉ AUX NORMES DE LOTISSEMENT EN ZONE
AGRICOLE DÉCOULANT DU RÈGLEMENT 399-25 MODIFIANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ -
DEUXIÈME DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 399-25 de la MRC de La Rivière-du-Nord, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), est entré en vigueur le 7 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la Municipalité devait adopter, dans les six mois suivant cette entrée en vigueur, les règlements de concordance nécessaires afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au schéma modifié;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 131-06-26, adoptée le 2 juin 2026, la Municipalité a demandé au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai jusqu'au 7 novembre 2026 pour adopter les règlements de concordance relatifs aux normes de lotissement en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a accordé cette prolongation, fixant la nouvelle échéance au 7 novembre 2026, tel que confirmé par la lettre de la directrice régionale de Laval et des Laurentides datée du 15 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des règlements de concordance relatifs aux normes de lotissement en zone agricole demeure à adopter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est favorable à une deuxième prolongation de délai afin de permettre à un promoteur de compléter, d'ici le 7 mai 2027, une demande de permis de construction de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite compléter le processus d'adoption des règlements de concordance relatifs aux normes de lotissement en zone agricole au plus tard le 7 mai 2027;

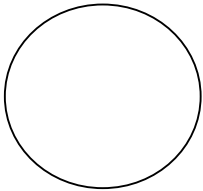
CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut accorder une prolongation du délai applicable à l'adoption des règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite solliciter l'appui de la MRC de La Rivière-du-Nord afin de présenter sa demande de prolongation de délai.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Paquette
et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une seconde prolongation de délai de six mois, soit jusqu'au 7 mai 2027, afin de permettre à la Municipalité de compléter l'adoption des règlements de concordance relatifs aux normes de lotissement en zone agricole découlant du Règlement 399-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et ainsi permettre à un promoteur de compléter une demande de permis de construction de rue;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie

DE DEMANDER à la MRC de La Rivière-du-Nord d'appuyer la présente demande;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Direction régionale de Laval et des Laurentides ainsi qu'à la MRC de La Rivière-du-Nord.

13.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

REQUÊTES

Du site web

Intervenant(e)	Sujet
Aucune question	

En présentiel

Intervenant(e)	Sujet
Aucune question	

Le maire répond aux différentes questions des citoyens et citoyennes.

227-10-26

13.2 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Gilles Bertrand
et résolu à l'unanimité

DE LEVER la présente séance à 18 h 05.

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier